

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 18 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le 18 mars, à 18 h00, les membres du Conseil d'administration de la Société des Ingénieurs Diplômés de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (SID -ETP), Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, se sont réunis au siège de l'association, 15 rue Cortambert, 75016 Paris, conformément à la lettre de convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents ou représentés : Michel Akoum, Thierry Barber, Jean-Marie Cahen, Jacques Kimelfeld, Jean de Rodellec, Jean-François Cabut, François-Xavier Clédat, Christian Fassier, Ludovic Maillard.

Etaient excusés : Jean-Louis Bureau, Michel Boudinet, Pierre-Michel Chaudru, Laurent Froger, Patrice Legendre, Hervé Le Bouc, Robert Giraud, Madame Dominique Laborde, Pascal Simonin.

Assistait : Jean Rouffignac.

Absents : Robert Hosselet, Stéphane Le Sant, Roger Martin, Michel Pozzi, Marc de Serre de Saint-Roman, Jean-Paul Solal.

PRÉAMBULE : compte rendu du Comité de direction réuni avant le Conseil d'Administration :

Le Président prend la parole pour annoncer que l'année 2008 a permis de clore les comptes avec un léger bénéfice si l'on consolide les comptes de la SID et de la Maison ; la SID seule sera en perte de quelques centaines d'euros.

J. Kimelfeld, Trésorier, explique que ce résultat a été obtenu grâce notamment à un certain nombre d'éléments non récurrents pour environ 70 k€ (régularisation comptable des produits financiers sur les SICAV nanties de la Maison, régularisation d'un don pour l'achat de la Maison, cotisation des élèves de deuxième et troisième années).

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'année 2009 ne sera donc pas à l'équilibre, tout en reconduisant un certain nombre d'hypothèses dynamiques et traduisant le fruit du travail accompli dans les actions auprès des élèves, des associés-bienfaiteurs, et du Club des Dirigeants.

F-X Clédat explique qu'un bon moyen de financement est la création d'une fondation, qui permet des déductions fiscales importantes ; il s'agit là d'une voie à explorer, compte tenu des nouvelles dispositions prises par le gouvernement.

J. de Rodellec, Président, annonce qu'il a obtenu l'accord de l'Ecole pour renouveler les propositions d'affiliation à la SID pour les candidats admissibles au concours d'entrée de cette année. Les modalités seront identiques à celles de l'an dernier.

En outre, il a été sollicité à nouveau par les conducteurs de travaux et l'ESITC qui, comme les « mastères » le faisaient jusqu'à ce que la SID leur ouvre la porte, cherchent à domicilier leurs associations d'anciens à la Maison ETP, rue Cortambert. F-X Clédat se déclare favorable à l'accueil des conducteurs de travaux.

En outre, comme Président du conseil d'administration de l'Ecole (Association ESTP), F-X Clédat expose l'évolution présente et future de l'Ecole. Les étapes suivantes ont été définies : achat du campus de Cachan (environ cinq des sept hectares), grâce à un emprunt cautionné par les Fédérations, et enfin, après travaux de construction, transfert de l'Ecole du Boulevard Saint-Germain à Cachan.

Il signale enfin que la majorité des administrateurs de l'Ecole, issus d'entreprises adhérentes à l'Association ESTP, est désignée par la FNTP et la FFB.

La parole est ensuite donnée aux membres présents.

→ A. Blanche et T. de Renty annoncent que cinq animations sont prévues dans le trimestre par le groupement immobilier. Ils émettent le souhait qu'un paiement en ligne soit prévu pour ces manifestations, et, d'autre part, qu'un retro-projecteur soit intégré dans le plafond de la salle Courbot.

→ La région Champagne-Ardenne constate, en le déplorant, son peu de dynamisme.

→ P. Bonnaud rappelle la réunion de lancement organisée le 23 mars pour la sortie du dernier numéro paru de L'Ingénieur-Constructeur (la restructuration complexe). Le prochain numéro portera sur l'Ile-de-France.

→ E. Sebag rappelle qu'une plaque commémorative des ingénieurs ETP morts pour la France, appartenant à la SID, avait été laissée en dépôt à l'Ecole ; la question se posera de son éventuelle récupération lors du déménagement de l'Ecole.

Commence alors le Conseil d'administration proprement dit.

1. Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2008 :

Aucune observation n'étant formulée par les membres présents, le procès verbal du Conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation des comptes 2008 :

J. Kimelfeld, Trésorier, a exposé ce point en Comité de direction.

3. Partenariat avec VIADEO :

Le Président explique que l'affaire progresse, selon les dispositions suivantes : la SID ne communiquera pas son fichier à VIADEO, mais donnera son « feu vert » à l'intégration des inscrits actuels sur VIADEO qui se présentent comme ingénieurs ETP, et fera de la publicité auprès des ingénieurs diplômés pour qu'ils s'inscrivent dans la communauté ETP créée sur VIADEO.

4. Relance du Club des Dirigeants :

A l'invitation de Claude Brunet, TP80, Vice-président d'AXA, une réception aura lieu le lundi 8 juin au siège de cette société.

F-X Clédat estime qu'il faut structurer ce Club, par le biais d'un nombre limité de membres et le paiement d'une cotisation significative, ce qui est d'ailleurs déjà prévu. Il lui semble nécessaire de dire : « Le Club est destiné à se retrouver, et aussi à aider la SID-ETP ».

5. Annuaire 2009 :

Les choix validés par le bureau sont présentés. L'annuaire sera diffusé cette année début juin, avant l'Assemblée générale. Il comportera pour la première fois les statuts, le Conseil d'administration, et la liste nominative de l'association des mastères diplômés de l'ESTP.

6. Location de salles :

Il est rappelé à tous que le rétablissement des comptes de la Maison repose sur l'augmentation des locations payantes de salles, soit par les entreprises, soit par les ingénieurs ETP et leur famille.

RAPPELS :

Dates des réunions des Comités de direction et des Conseils d'administration :

Jeudi 14 mai : CD à 17h, et CA à 18h,

Jeudi 25 juin : Assemblée générale à 17 h, et CA ensuite, coquetèle à 19 h,

Mercredi 21 octobre : CD à 17 h, CA à 18 h,

Lundi 14 décembre : CD et CA aux mêmes heures.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 30.